



Sauvegardons ensemble l'église de Soligny les Etangs !



Dédiée à Saint Léger, la construction de l'église de Soligny remonte au XVème siècle pour l'abside et le transept. La nef est plus récente.

Le clocher recouvert d'ardoises a été restauré en 1985. En 1993, la restauration du chevet et la réfection des voûtes de la nef ont généré un véritable sauvetage de l'église.

Aujourd'hui, des travaux de maçonnerie et de vitraux sont engagés et nous envisageons de restaurer le sol pour sauver définitivement l'édifice.

Pour mener à bien notre projet, nous avons besoin de fonds. Pour cela, nous lançons, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique.

Si vous êtes sensible à la sauvegarde de notre patrimoine auboisi et si vous désirez participer à notre action, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bon de souscription ci-dessous.

Pour votre don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du Patrimoine.

Par avance, nous vous remercions de votre don quelque soit le montant.

(à découper)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Soligny les Etangs

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Eglise de Soligny les Etangs ».

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction : - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €)

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

Coupon réponse déposer à la mairie ou à renvoyer à :

La Fondation du Patrimoine – 25 rue Libergier – 51100 REIMS

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.